

Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié
Canton de Gérardmer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la commune de LIEZEY

Séance du 24 juin 2022

Date de convocation : 20 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin à 18h30, le conseil

Votants : 8 municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESCOUPS Damien, maire.

Présents : Mr DESCOUPS Damien, Maire, Mr VIAL Denis, Mme Sylvie MENGEL, Mme ERB Virginie, Adjoints, Mr PILLERON Michel, Mr DIDIER Thierry, Mr ADAM Xavier, Mme TOUSSAINT Catherine.

Absents excusés : Mr NOËL Jean-Pierre, Mme LECOMTE Chantal, Mme HODGES Anne

Secrétaire de séance : Mr Thierry DIDIER

26/2022 – 8.4. Objet de la délibération : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel réglementaire sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2021.

Indicateurs techniques :

Le réseau est alimenté par 2 captages, la source du Jardin de La Croix et le puits de Blanchefontaine, dont 50 % sont protégés par une Déclaration d'Utilité Publique. L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine. L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (chloration automatique). Un réservoir semi-enterré de 150 m3 permet de recueillir les eaux captées.

Une interconnexion avec le réseau d'eau de Gérardmer (réalisée en 2015) ainsi que la réfection totale des conduites route du Beillard et la mise en place d'un supprimeur au site de la racine (2017) permettent de sécuriser l'approvisionnement en eau sur la route du Beillard, la route du Bannerot ainsi que le route de la Racine.

Les paramètres analysés pour 2021 sont conformes aux normes chimiques (eau très douce, taux de nitrates conformes) et microbiologiques (l'eau a été de bonne qualité microbiologique) en vigueur à l'exception de l'agressivité de l'eau où les analyses démontrent qu'en moyenne, l'eau distribuée a été légèrement agressive.

Extrait de la synthèse du contrôle sanitaire de l'ARS pour 2021 : «100% de résultats conformes sur 6 analyses microbiologiques. L'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité. Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle à l'exception de la conductivité ; l'eau est susceptible d'être corrosive. Les autres paramètres analysés ont été tous

conformes et l'eau distribuée a été très douce. Conclusion générale : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité ».

Indicateurs financiers :

L'eau est payée au m3 consommé, soit 0.90 € le m3 consommé jusqu'à 150 m3 puis 1.5 euros par m3 consommés au-delà de 150 m3 ; auquel s'ajoute le montant de l'abonnement annuel de 60 € pour le compteur diamètre 25 (le plus fréquemment utilisé) et la taxe pour pollution domestique de 0.35 € par m3 consommé.

Une facture au titre de l'exercice 2021 est annexée au présent rapport et concerne un volume consommé de 120 M3.

Le bordereau de quittancement de l'année 2021 recense 142 abonnés pour un montant total de 22 559 € facturés et un volume de 10 699 m3.

Le volume distribué est de 13 359 m3 soit un rendement de réseau de 78 %

Le montant annuel 2021 des analyses d'eau est de 856.73 €.

L'encours de la dette était de 96 006.58 € au 31 décembre 2021. Le budget annexe de l'eau ne contracte plus qu'un seul emprunt (nouvel emprunt de 110 000 € contracté au 1er janvier 2018 pour financer les travaux sur les réseaux d'eau – seconde tranche de travaux). L'annuité globale de la dette se monte à 5 284.60 € pour l'année 2021 (capital + intérêts ; en échéances trimestrielles). Deux emprunts ont été soldés en 2020 et la dernière annuité pour l'emprunt en cours sera en décembre 2042.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget de l'eau présente un excédent global de 84 266.30 € : 52 044.47 € en section de fonctionnement et 32 221.83 € en section d'investissement (Réf : compte administratif et compte de gestion 2021).

L'indice de connaissance du réseau et de gestion patrimoniale (indicateur de performance) pour 2021 est de 85.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire

